

COMMUNE D'ESLETTES  
REGLEMENT PRET DU MOBILIER COMMUNAL

**ART 1 :** La commune d'eslettes met à disposition, sur réservation, du mobilier Communal (tables pliantes et chaises).

**ART 2 :** Par principe, les demandes émanant des associations Communales et l'intérêt collectif sont prioritaires aux demandes individuelles. Ces dernières concernent les habitants de la Commune et le personnel Communal.

Le demandeur s'engage à réserver le mobilier à son utilisation personnelle exclusive.

**ART 3 :** La livraison du mobilier est assurée par les employés Communaux. Sauf exception, elle est programmée le vendredi. La reprise du mobilier intervient le lundi qui suit. La livraison du mobilier est comprise dans le forfait à charge de l'utilisateur.

Aucune livraison hors commune n'est réalisée.

**ART 4 :** Toutes les demandes de réservation doivent être enregistrées par écrit auprès du personnel du secrétariat de Mairie. La réservation du mobilier doit respecter un délai minimum de 15 jours et maximum de 3 mois avant la date de mise à disposition.

**ART 5 :** Toute réservation deviendra effective après enregistrement de celle-ci sur la fiche de demande de réservation. Pour les demandes individuelles, la demande sera validée sous condition de paiement de la caution et du coût de la mise à disposition (paiement en espèces ou chèques distincts à l'ordre du Trésor Public)

**ART 6 :** Lors de la reprise du mobilier, le personnel communal habilité vérifie l'état de propreté et le bon fonctionnement du mobilier. Le personnel valide le retour sur la fiche de réservation. L'utilisateur récupère la caution auprès du secrétariat de Mairie après le retour du matériel.

En cas de restitution non conforme la caution peut être retenue en totalité.

**ART 7 :** Le tarif de la mise à disposition du mobilier et les conditions du fonctionnement de ce service sont fixés par délibérations du Conseil Municipal.

La responsabilité de la commune ne peut être recherchée en cas d'incidents survenus lors de l'utilisation de ce mobilier.